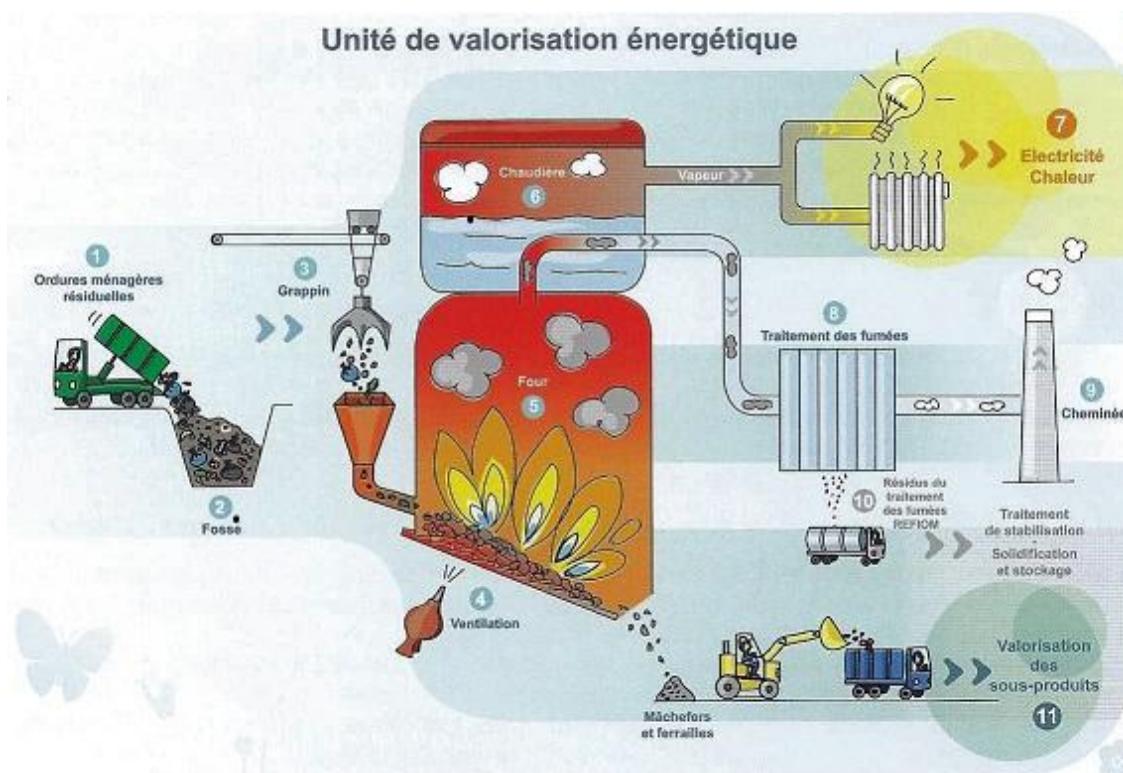
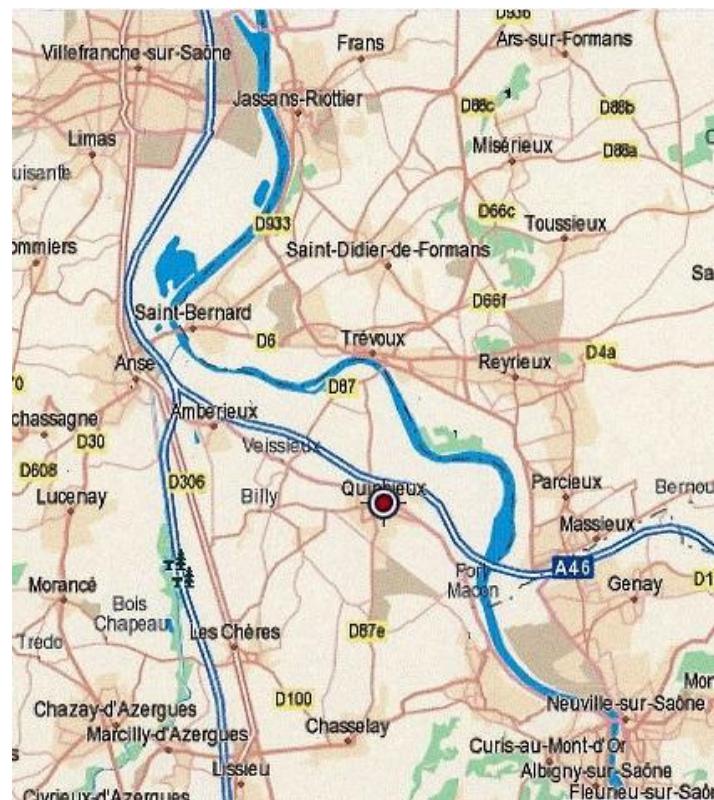


Annexes

1. Unité d'incinération des ordures ménagères de Villefranche-sur-Saône



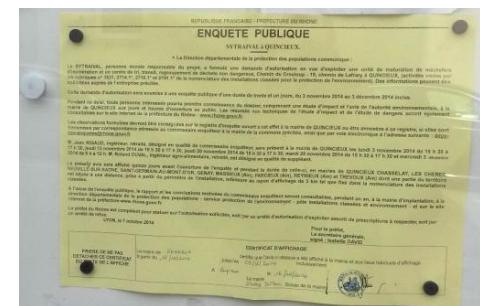
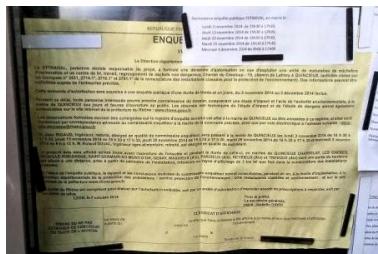
2. Le site de Quincieux –situation



3. Affichage de l'avis d'enquête publique



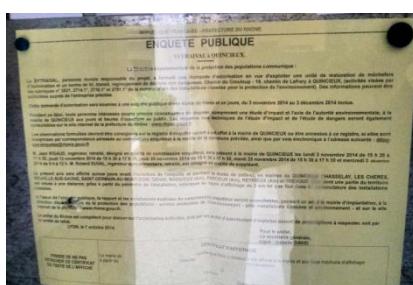
Affichage sur le futur site du projet



Quincieux

Neuville-sur-Saône

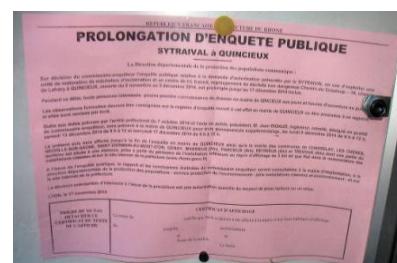
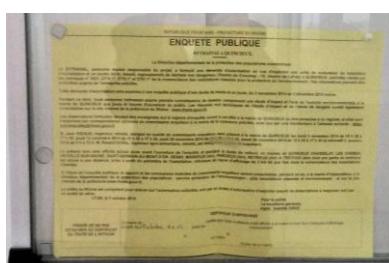
Reyrieux



Les Chères

Parcieux

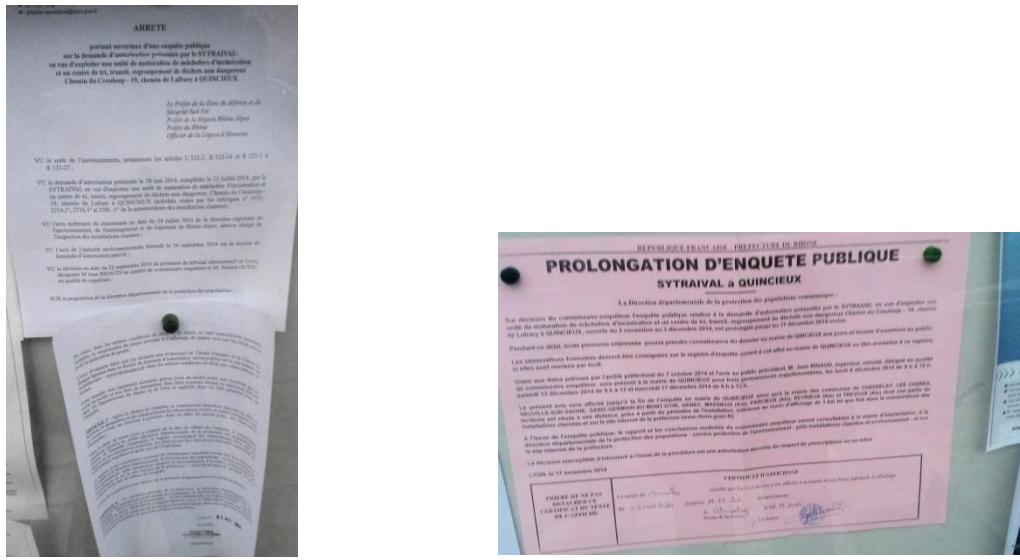
Massieux



Saint Germain-au-Mont-d'or

Genay

Trévoux



← Chasselay →

4. Information sur les sites Web du SYTRAIVAL et des mairies

SYTRAIVAL

Enquête publique plateforme mâchefers

Le Sytraival a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un multi-centre situé sur la commune de Quincieux.

Ce projet concerne :

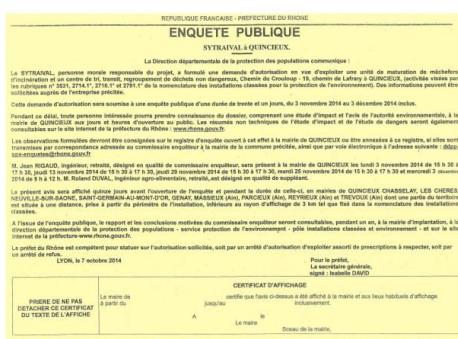
1. une plateforme de maturation des mâchefers issus de son unité de valorisation énergétique située à Villefranche sur Saône dans un bâtiment de 5800 m²;
2. une station de transfert des collectes sélectives dans un bâtiment de 1400 m²;
3. une station de broyage des encombrants en vue d'une valorisation énergétique dans un bâtiment de 1400 m²

Durant la période d'enquête du 3 novembre au 3 décembre inclus, toute personne intéressée peut consulter le dossier de demande d'autorisation à la mairie de Quincieux aux jours et heures d'ouverture du public. Par ailleurs il est possible de consulter le résumé non technique, l'étude d'impact et l'étude de dangers sur le site internet : www.rhone.gouv.fr

Une permanence du commissaire enquêteur a lieu le lundi 3 novembre de 15h30 à 17h30, jeudi 13 novembre de 15h30 à 17h30, le jeudi 20 novembre de 15h30 à 17h30 le mardi 25 novembre de 15h30 à 17h30 et le mercredi 3 décembre de 15h30 à 17h30.

Les observations devront être consignées dans le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Quincieux ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à la mairie ou par voie électronique : ddpp-spe-enquetes@rhone.gouv.fr

Mairie de Quincieux



Avis de l'autorité environnementale sur le projet SYTRAIVAL consultation

Prolongation de l'enquête publique jusqu'au 17 décembre 2014

3 permanences supplémentaires :

- lundi 8 décembre de 9 h à 12 h
- samedi 13 décembre de 9 h à 12 h
- mercredi 17 décembre de 9 h à 12 h.

Mairie de Reyrieux > page d'accueil > Arrêté portant ouverture d'une enquête publique**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique**

mardi 21 octobre 2014, par [Webmaster](#)

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par le SYTRAIVAL en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux :

Chemin du Crouloup, 19 chemin de Lafary à Quincieux
Affichage du 18/10 au 3/12/14

Mairie de Saint Germain-au-Mont-d'Or**Enquête publique**

Le SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination et de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes) souhaite exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux Chemin du Crouloup- 19 chemin de Lafrafy à Quincieux.

L'autorisation sollicitée porte sur l'exploitation :

- d'une installation de maturation de mâchefers d'incinération d'une capacité maximale de 25 000 tonnes/an
- d'une installation de transit de déchets ménagers recyclables de 14 000 tonnes/an
- d'une installation de transit de déchets encombrants de 10 000 tonnes/an.

L'ouverture est soumise à enquête publique qui se déroulera du 18 octobre au 3 décembre 2014 inclus. Le commissaire enquêteur reçoit en Mairie de Quincieux les 3, 13, 20 et 25 novembre de 15h30 à 17h30 et le 3 décembre de 9h à 12h.

Les documents sont consultables en Mairie de Quincieux pendant les horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
 - mercredi et samedi de 9 h à 12 h
-



Vous êtes dans : [Accueil](#) > [Actualités](#) > Avis d'enquête publique

Avis d'enquête publique

Le SYTRAIVAL a formulé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux à Quincieux.

Une enquête publique est ouverte du 3 novembre au 3 décembre 2014 inclus à la mairie de Quincieux.

Mairie de Neuville-sur-Saône**SYTRAIVAL**

Le SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination et de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes) souhaite exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux Chemin du Crouloup- 19 chemin de Lafrafy à Quincieux.

L'autorisation sollicitée porte sur l'exploitation :

- d'une installation de maturation de mâchefers d'incinération d'une capacité maximale de 25 000 tonnes/an
- d'une installation de transit de déchets ménagers recyclables de 14 000 tonnes/an
- d'une installation de transit de déchets encombrants de 10 000 tonnes/an.

L'ouverture est soumise à enquête publique qui se déroulera du 18 octobre au 3 décembre 2014 inclus. Le commissaire enquêteur reçoit en Mairie de Quincieux les 3, 13, 20 et 25 novembre de 15h30 à 17h30 et le 3 décembre de 9h à 12h.

Les documents sont consultables en Mairie de Quincieux pendant les horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- mercredi et samedi de 9 h à 12 h

5. Coupures de presse

VAL DE SAONE

Rédaction : 9 rue des Maréchaux, 69160 Tassin-la-Demi-Lune - 04 78 97 10 76 - lpriass@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lppublicite@leprogres.fr

Neuville

QUINCIEUX Bientôt un centre de gestion des déchets dans la zone industrielle

Environnement. Un centre destiné à la gestion des déchets devrait voir le jour début 2016. Une enquête publique démarre ce lundi.

Un centre de traitement des déchets pourrait bientôt voir le jour dans la zone industrielle de Quincieux. L'enquête publique débute lundi, et le dossier inquiète déjà riverains et agriculteurs situés à proximité (lire par ailleurs).

Une plateforme de maturation de mâchefer
Le Sytraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) souhaite implanter un centre de traitement des déchets sur le site de l'ancienne entreprise RKW Guial, située chemin du Crouloup, une friche industrielle abandonnée depuis quelques années. Les locaux existants seront rasés, laissant la place à trois nouveaux bâtiments. Le premier d'entre eux sera

Pourquoi Quincieux ?

L'objectif du Sytraival est de maîtriser ses installations et de contrôler les filières de valorisation. Le choix du site de Quincieux ne s'est pas fait par hasard. « Le terrain est dans une zone industrielle, il est proche de l'usine d'incinération de Villefranche, précise le président du Sytraival, Jean-Paul Chemarin. Quincieux, avant d'entrer dans le Grand Lyon, faisait partie

Il y a beaucoup de garanties

Pascal David Maire de Quincieux

Je suis plutôt favorable à ce genre d'installation, l'entreprise est supervisée, il y a beaucoup de garanties. Ce ne sont pas des déchets toxiques. Cette installation permet d'utiliser la friche industrielle qui a tendance aujourd'hui à s'émettre. Je comprends l'inquiétude des riverains, il faut que la gestion soit parfaite et on y veille. Au niveau de la nappe phréatique, il y a encore plus d'exigences que pour les agriculteurs, ils ont des normes à respecter. Nous avons donné un avis favorable au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui. Quincieux est entré dans le Grand Lyon et fonctionnera avec le Sytraival jusqu'à la fin de l'année. Pour les habitants, ça ne changera rien : ils devront juste aller dans les déchetteries du Grand Lyon.

Repères

Le projet en chiffres
2,3 ha : c'est la surface du terrain. Le premier bâtiment (5 800 m²), destiné à la maturation de mâchefer aurait une capacité maximale de 25 000 tonnes/an. Le Sytraival en produit aujourd'hui 17 000. Le second bâtiment, de 1 400 m², serait une unité de transit de déchets ménagers recyclables pour 14 000 tonnes/an. Le troisième, de 1 400 m², serait une unité de transit de déchets encombrants pour 10 000 tonnes/an.

Nombre de camions par jour : environ 50, dont 70 % de « petits » type camions bennes et 30 % de semi-remorques. Crédit de 5 à 7 emplois. Mise en exploitation possible fin 2015-début 2016. Le syndicat Sytraival représente aujourd'hui près de 200 communes et 330 000 habitants.

Pratique
L'enquête publique démarre ce lundi
L'enquête publique a lieu du 3 novembre au 3 décembre. Le dossier est consultable par tous en mairie de Quincieux, aux horaires d'ouverture. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie de Quincieux les 3, 13, 20, 25 novembre de 15 h 30 à 17 h 30 et le 3 décembre de 9 à 12 heures.

C'est en allant promener mon chien que j'ai vu l'affiche annonçant ce projet, raconte Yves Haltinner.

Cet habitant dénonce le manque d'information. « Parmi les riverains et les entreprises situées à côté, personne n'était au courant », ajoute-t-il. L'enquête publique ne démarre que lundi, mais plusieurs habitants grincent déjà des dents. « Nous craignons que l'usine d'incinération de Villefranche ferme et qu'à terme, une usine s'installe ici à Quincieux », s'inquiète Yves Haltinner. Mais la réponse

de Jean-Paul Chemarin, président du Sytraival, est catégorique : « Il n'est pas question qu'elle ferme. L'usine de Villefranche produit d'ailleurs du chauffage pour 3 000 logements. Et il n'est pas prévu d'en construire une à Quincieux. »

C'est déjà infernal
Elisabeth Ierace, une riveraine, est également remontée. « Ce centre de déchets risque d'entraîner de mauvaises odeurs, et on se pose la question sur les problèmes de santé publique. Entre le chantier de construction de la liaison autoroutière et ce projet, notre maison pourrait être dévastée. »

luée. L'ensemble des riverains interrogés craint également une augmentation du trafic routier lié au passage des camions. « C'est déjà infernal », témoigne Elisabeth Ierace. Des inquiétudes partagées par les agriculteurs de Quincieux et Chasselay. « Mon site d'exploitation agricole est à 200 mètres, lance Didier Lorchel, agriculteur et secrétaire du syndicat agricole de Quincieux. Je produis des légumes, j'ai des moutons. On essaie de valoriser nos productions, mais on risque de perdre en qualité avec ce centre. Nous sommes en zone vulnérable, ce qui signifie que les agriculteurs ont certai-

nes contraintes pour permettre la protection des zones de captage d'eau potable. Ce n'est pas logique qu'un centre de gestion des déchets s'installe ici. » Jean-Paul Chemarin tient à rassurer : « On sera sur un secteur étanche, nous aurons des citerne spécifiques pour récupérer les eaux, qui seront analysées. » Agriculteurs et habitants ne comptent pas en rester là. Ils devraient installer une banderole pour alerter les automobilistes, et se diriger vers la création d'une association. Avant tout, ils ne manqueront pas de faire part de leurs remarques dans l'enquête publique. ■

E.C.

22 ■ LE PROGRES - DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2014

Un centre de traitement des déchets en projet à Quincieux

Le Syutraival souhaite implanter une unité pour valoriser les mâchefers, ces résidus de l'usine d'incinération de Villefranche. L'enquête publique a débuté et une réunion d'informations a lieu ce jeudi.

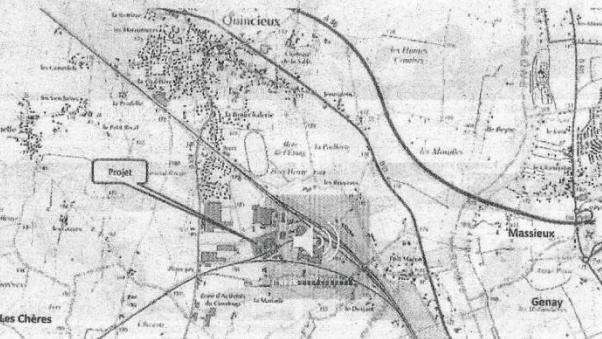
Quincieux accueillera-t-il bientôt un centre de traitement des déchets ? C'est en tout cas le vœu formulé par le Syutraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets du Beaujolais-Dombes). La structure envisage d'implanter sur la commune une unité de maturation de mâchefers ainsi qu'une unité de tri, transit et regroupement

L'enquête publique est ouverte

Une réunion d'information publique est programmée ce jeudi 13 novembre à 19 h à la MJC de

Quincieux. Des représentants du Syutraival seront présents pour expliquer ce projet complexe et répondre aux questions de la population.

Une enquête publique est par ailleurs ouverte jusqu'au 3 décembre. Les habitants pourront prendre connaissance du dossier, ceux comprenant notamment une étude d'impact à la mairie de Quincieux aux jours et heures d'ouverture au public. Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger sont consultables sur le site internet de la préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr. Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Quincieux ou être annexées à ce registre si celles-ci sont transmises par correspondances adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de la commune précitée, ainsi que par voie électronique



Entre Quincieux et Les Chères, la zone concernée par le projet figure dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

à l'adresse suivante : ddpp-syutraival@rhone.gouv.fr.

Jean Rigaud, ingénieur retraité désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera pré-

sent à la mairie de Quincieux jeudi 13 novembre de 15 h 30 à 17 h 30, jeudi 20 novembre de 15 h 30 à 17 h 30, mardi 25 novembre de 15 h 30 à 17 h 30

et le mardi 9 décembre de 9 h à 12 h.

■ **Julien Verchère**
avec **Corinne Demoison**
Correspondante locale de presse

VAL DE SAONE

Rédaction : 9 rue des Maraîchers, 69160 Tassin-la-Demi-Lune - 04 78 97 10 76 - lpriatassin@leprogres.fr ; Publicité : 0

QUINCIEUX Un centre de traitement des déchets pourrait voir le jour chemin du Crouloup

Conseil municipal

Ce mardi soir, le conseil municipal a donné son avis favorable sur l'enquête publique concernant l'installation d'un centre multi-activités destiné à la gestion des déchets.

■ Centre de traitements des déchets : trois bâtiments

Le Syutraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) souhaite implanter, sur la zone industrielle de Quincieux, un centre de traitement des déchets, chemin du Crouloup. Trois bâtiments pourraient être construits : une unité de maturation de mâchefers ; un centre de transfert des déchets ménagers recyclables tel que les journaux et emballages ; enfin, le troisième bâtiment concernerait une station de broyage des encombrants issus des déchetteries.

Deux représentants du Syutraival étaient présents ce mardi soir. Ils ont détaillé le projet et ont répondu aux nombreuses questions des élus, qui ont donné leur avis favorable à l'unanimité. L'enquête publique se déroulera jusqu'au 3 décembre. Le dossier est consultable par tous en mairie.

■ Adhésion au syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or

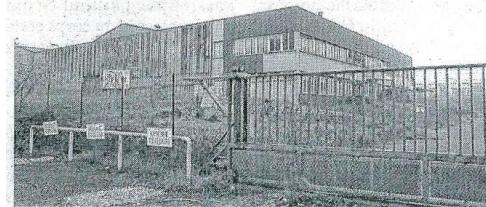
Le conseil municipal a voté pour l'adhésion au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or. Ce syndicat regroupe 16 communes et 48 000 habitants. Il a notamment des compétences relatives à la gestion de la pépinière d'entreprises du val de Saône et a pour vocation l'animation et le développement du tissu économique local. La commune souhaite y adhérer afin de

répondre à des demandes régulières d'aides de la part de nouveaux entrepreneurs. Cette adhésion pourrait prendre plusieurs mois, le temps que chacune des communes adhérentes émette un avis favorable.

■ Des « bons naissance » pour les familles

La signature d'une convention avec la Caisse d'épargne a été approuvée. Celle-ci prévoit la distribution de « bons naissance » à chaque famille ayant eu un enfant dans l'année et ce à l'ouverture d'un livret A. Ce bon d'une valeur de 20 euros sera doublé grâce à la participation de la commune. Le maire Pascal David répond à l'opposition, qui avance que c'est une démarche purement commerciale, qu'il s'agit plutôt d'aider au développement commercial local et d'aider les familles en ce temps de crise. ■

QUINCIEUX Centre de déchets : une réunion publique ce jeudi soir



■ Le futur centre de traitement des déchets s'implantera sur le terrain de l'ancienne entreprise RKW Guial, dans la zone industrielle de Quincieux. Photo Élodie Castelli

Devant les inquiétudes et questionnements de plusieurs habitants face à la future construction d'un centre de gestion de déchets dans la zone industrielle, la mairie a décidé d'organiser une réunion publique d'information, ce jeudi à 19 heures à la MJC.

Plusieurs représentants du

Enquête publique

Elle se poursuit jusqu'au 3 décembre. Le dossier est consultable en mairie de Quincieux, aux heures d'ouverture. Le commissaire enquêteur sera présent les 13, 20, 25 novembre, de 15 h 30 à 17 h 30, et le 3 décembre de 9 à 12 heures.

Syutraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) sera présent pour expliquer le projet et répondre aux interrogations des habitants. « Nous avons voulu organiser cette réunion le plus rapidement possible, explique le maire Pascal David. Après cette réunion, les habitants pourront toujours faire part de leurs remarques dans le cadre de l'enquête publique qui se termine le 3 décembre. J'introduirai la réunion pour expliquer quelle est la position de la mairie, quel rôle et quel pouvoir elle a dans ce dossier. » ■

Réunion d'information, jeudi 13 novembre à 19 heures à la MJC.

JEUDI 13 NOVEMBRE 2014 - LE PROGRES ■ 23

VAL DE SAONE

Rédaction : 9 rue des Maréchaux, 69160 Tassin-la-Demi-Lune - 04 78 97 10 76 - lpttassin@leprogres.fr ; Publicité : 0

QUINCIEUX Futur centre de traitement des déchets : les riverains poursuivent leurs actions

La mobilisation des riverains n'est pas tardé. Ce week-end, un panneau « Non au traitement des déchets à Quincieux » a été installé le long de la route de Chasselay et un autre dans un pré, devant la ferme de l'agriculteur Didier Lorchel. Une enquête publique a démarré, lundi, et se poursuivra jusqu'au 3 décembre. Elle concerne le projet d'installation d'un centre de traitement des déchets, chemin du Crouloup, dans la zone industrielle de Quincieux (lire notre édition du dimanche 2 novembre). Le Sytraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) compte construire trois bâtiments : l'un pour faire mûrir les mâchefers, ces restes issus de l'incinération des déchets ménagers. Un deuxième bâtiment servira de transfert des déchets issus du tri sélectif (journaux, emballages, etc.) et un troisième sera une station de broyage des encombrants venant des déchetteries. Plusieurs vivants et agriculteurs de Quincieux et Chasselay, habitant à quelques centaines de mètres du futur



■ Un panneau a été installé par des riverains mécontents le long de la route de Chasselay à Quincieux. Photo Sophie Thierry

emplacement du centre, craignent des nuisances dues au trafic des camions, mais aussi des conséquences possibles sur l'environnement et l'eau dans le secteur.

« Personne n'est au courant »

« Après une concertation collective entre riverains et agriculteurs, nous avons installé ces panneaux pour alerter les habitants, car on se rend compte que personne n'est au courant de ce projet », explique Didier Lorchel. Ce dernier, tout comme d'autres habitants, compte faire partie de ces

remarques dans l'enquête publique.

À Chasselay, les élus veulent également faire pression. Le conseil municipal a donné un avis défavorable, lundi soir, à l'enquête publique, « sauf s'il y a une mise en place d'un échangeur sur le barreau autoroutier de l'A466 », précise ce mardi Bruno Lassausaie, premier adjoint à Chasselay. Nous réclamons un barreau ouvert. » Les élus craignent en effet une hausse du trafic routier lié à l'installation du centre non loin de Chasselay. ■

E.C.

Et aussi

QUINCIEUX

Réunion publique d'information sur le projet du centre de déchets

La mairie de Quincieux organise le jeudi 13 novembre une réunion d'information qui se tiendra à 19 heures à la MJC. Cette réunion présentera le projet du Sytraival qui envisage l'installation d'un centre de traitement des déchets et permettra de

répondre aux questions que se posent les habitants.

L'enquête publique se poursuit jusqu'au 3 décembre. Le dossier est consultable en mairie de Quincieux, aux heures d'ouverture. Le commissaire enquêteur sera présent les 13, 20, 25 novembre, de 15 h 30 à 17 h 30, et le 3 décembre de 9 à 12 heures.

► Réunion d'information, jeudi 13 novembre à 19 heures à la MJC

MARDI 11 NOVEMBRE 2014 - LE PROGRES ■ 21

Publié le 15/11/2014 à 05:00

Le trafic routier préoccupe



Votre vote :

Lors de la réunion, plusieurs riverains ont fait part de leur inquiétude face au trafic routier que ce centre de traitement des déchets pourrait engendrer. Les prévisions de trafic portent le nombre de camions à environ 50 par jour. Parmi ces camions, 70 % sont des camions bennes et 30 % des semi-remorques.

Un papa s'interroge pour la sécurité de ses enfants : « Ils vont à l'école à pieds, les camions qui passent déjà roulent trop vite alors 50 km/h de plus... » Un autre habitant lance : « On est les oubliés de Quincieux, nous n'avons pas d'éclairage public, les camions ne voient pas les piétons ».

Pour conclure la réunion, Pascal David a réaffirmé que « c'est le préfet qui décide à l'issue de l'enquête publique et qu'il faut travailler sur ce problème de circulation avec le Sytraival et le Grand Lyon pour trouver des solutions. »

QUINCIEUX

Traitemen~~t~~ des déchets : premières réponses aux inquiétudes des riverains

Environnement. Le Syutraival veut construire dans la zone industrielle un centre de traitement des déchets.

La commune a organisé une réunion publique ce jeudi soir, en présence des intéressés, afin de répondre aux questions des habitants venus en nombre. Si certains semblent avoir été rassurés, d'autres campent sur leurs positions.

Ce centre on n'en veut pas et on va se battre », lance un habitant. Le ton est donné. Une réunion publique était organisée ce jeudi soir à l'initiative de la mairie sur le projet de construction d'un centre de traitement des déchets par le Syutraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) dans la zone industrielle de Quincieux. L'objectif était que les représentants du Syutraival puissent répondre aux inquiétudes et aux questions des Quincerots. Il semble que les habitants s'intéressent effectivement au sujet, puisqu'environ 150 personnes ont assisté à cette réunion, qui a duré trois heures.

Le maire, Pascal David, a débuté la réunion en rappelant l'historique du projet. Le Syutraival a signé un compromis de vente en 2012 pour l'achat de l'ancienne entreprise RKW. Le projet avait été présenté par le Syutraival à l'équipe municipale précédente en 2013 et à nouveau au dernier conseil municipal du 28 octobre, a-t-il indiqué. Pascal David précise que la mairie a quinze jours après



Environ 150 habitants étaient présents à la réunion publique. Photo Sophie Thierry

l'enquête publique pour émettre un avis sur le projet mais que celui-ci reste consultatif.

Des enjeux financiers et des inconvénients

« Ce projet peut engendrer des avantages pour Quincieux, affirme Pascal David : la création de quelques emplois, les enjeux financiers avec notamment les taxes d'aménagement et foncière. Il ne faut pas

oublier que dans les années à venir les dotations de l'État vont diminuer. Les inconvénients majeurs sont les nuisances liées à la circulation des camions. En ce qui concerne l'aspect environnemental, cela peut être un avantage dans le sens où l'on valorise les déchets mais aussi un inconvénient puisqu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer les nuisances sur lesquelles il faudra rester vigilant ». Les représentants du Syutraival, Jean-Paul Chemarin (président), Claude Montessuit (vice-président), Isabelle Mutter (directrice) ainsi que Anne

répond aux nombreuses questions des habitants. Jean-Paul Chemarin a réaffirmé la volonté du Syutraival de « maîtriser ses outils de traitement grâce à ses propres installations et ainsi d'en avoir la surveillance et la pleine responsabilité ». Plusieurs habitants ont fait part de leurs inquiétudes sur les pollutions que pourrait causer ce centre. Plusieurs questions sur les odeurs et le traitement de l'air et des eaux ont été posées. Le Syutraival répond que les bâtiments sont couverts et que des systèmes de traitement seront aux normes. De nom-

Repères

Le projet de construction

Le Syutraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) projette d'implanter ce centre de traitement sur la zone industrielle, chemin du Crouloup, sur l'ancien site de l'entreprise RKW Guial. La construction de trois bâtiments est envisagée : le 1^{er} de 5 800 m² serait une unité de maturation de mâchefer. Le mâchefer est un matériau issu de la combustion des déchets à l'usine d'incinération de Villefranche. Le 2^{er} (1 400 m²) serait un centre de transfert des déchets recyclables (journaux, emballages...). Dans le dernier (1 400 m²), une station de broyage et de tri des encombrants issus des déchetteries est prévue.

marin affirme « comprendre les inquiétudes des riverains » mais insiste sur deux points importants : « Le site est fait par une collectivité, il y aura donc un suivi et le Syutraival souhaite faire de ce centre un pilote et exemplaire ». Un habitant s'inquiète aussi pour la valeur de sa maison : « J'ai acheté il y a deux ans et ma maison sera difficile à revendre avec un centre de déchets à proximité. » À l'issue de la réunion, Jean-Paul Chemarin s'est engagé « à créer un comité de surveillance avec des gens de la commune », suite à la demande d'un habi-

Enquête publique

L'enquête publique est en cours et se poursuit jusqu'au

Publié le 15/11/2014 à 05:00 |

PRATIQUE. Enquête publique



Votre vote : ★★★★★

L'enquête publique est en cours et se poursuit jusqu'au 3 décembre. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Quincieux les 20, 25 novembre de 15 h 30 à 17 h 30, et le 3 décembre de 9 à 12 heures. Le dossier est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture.

Une visite de l'usine de Villefranche

Le Syutraival propose aux Quincerots qui le souhaitent de visiter l'usine d'incinération de Villefranche samedi 22 novembre, afin de permettre aux visiteurs de voir (et de sentir) le mâchefer en sortie d'usine. Il va également essayer de proposer le même jour des visites d'un centre de maturation de mâchefer, situé sur Clermont-Ferrand. Ce centre couvert est assez similaire à celui qui pourrait se construire à Quincieux.

Renseignements et inscriptions : Syutraival Tél. 04 74 68 82 59.

Publié le 15/11/2014 à 05:00 |

Certains riverains sont toujours inquiets



Didier Lorchel, un agriculteur, Yves Haltinner et Elisabeth Lerace, riverains, ont assisté à la réunion publique ce jeudi soir. Photo Sophie Thierry

Tweet 0 | Share 0 | +1 | Email | Votre vote :

Publié le 24/11/2014 à 05:00 |

ET AUSSI. Prolongation de l'enquête publique sur le centre de traitement des déchets



Votre vote : ★★★★★

Quincieux

L'enquête publique concernant l'implantation, par le Syutraival, d'un centre de déchets comportant une unité de maturation de mâchefer et un centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux, est prolongée jusqu'au 17 décembre. Trois permanences supplémentaires du commissaire-enquêteur sont proposées. Il reste donc cinq permanences : mardi 25 novembre de 15 h 30 à 17 h 30, mercredi 3 décembre, lundi 8 décembre, samedi 13 décembre et mercredi 17 décembre de 9 à 12 heures. Le dossier

est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture.

Plusieurs riverains ont écouté avec attention les explications données par le Syutraival lors de la réunion publique, ce jeudi soir. À l'issue de la réunion, Didier Lorchel, agriculteur, n'était toujours pas rassuré. « Il est paradoxal d'installer un centre de déchets dans ce secteur, alors que des contraintes de plus en plus importantes sont imposées aux agriculteurs, puisque nous sommes en zone vulnérable et de captage de l'eau potable. Je crains également une extension du site dans les années futures, des bâtiments vacants se trouvant à proximité immédiate. » Elisabeth Lerace, une riveraine, n'est pas plus convaincue : « Je redoute particulièrement l'augmentation du trafic et les risques de pollution. Je m'interroge également sur la valeur future de ma maison. » A contrario, Corinne Bererd, qui habite elle aussi tout près du futur centre de traitement se dit « qu'à partir du moment où l'on n'a pas le choix, cela peut au contraire permettre une amélioration de nos infrastructures routières et de notre éclairage public. En plus, si le bâtiment actuel tombe en ruine, c'est polluant aussi puisqu'il y a de l'amiante. »

Le Progrès 25/11

QUINCIEUX Centre de déchets : les riverains vont manifester ce mardi soir

Environnement. Plusieurs habitants comptent manifester ce mardi soir, sur le parvis de la mairie, avant le conseil municipal. Ils s'opposent à la future implantation d'un centre de gestion de déchets dans la zone industrielle.

Des panneaux « Non au traitement des déchets à Quincieux » ont déjà fleuri dans la commune depuis plusieurs jours. Plusieurs habitants mécontents comptent à nouveau faire entendre leur opposition au projet d'implantation d'un centre de gestion des déchets dans la zone industrielle de Quincieux, ce mardi soir.

« Nous allons nous rassembler avec des banderoles sur le parvis de la mairie, ce mardi à 19 h 30, juste avant le conseil municipal, prévient Élisabeth Ierace, une riveraine opposée au projet. Quelques-uns d'entre nous assisteront ensuite au conseil municipal. Nous espérons avoir la parole en fin de conseil, afin de nous exprimer dans le calme et la sérénité sur ce projet. »

Le Sytraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement, et valorisation des déchets Beaujolais Dombes) compte en effet construire, sur l'ancien site de la société RKW, une unité de matura-



Des habitants et agriculteurs de Quincieux et Chasselay protestent, depuis un mois, contre ce projet d'implantation d'un centre de gestion des déchets sur l'ancien site de l'entreprise RKW Guial, dans la zone industrielle. Photo Élodie Castelli

tion de mâchefers, un centre de transfert des déchets recyclables et une station de broyage des encombrants.

Nous craignons que ce centre entraîne des pollutions au niveau de l'eau et de l'air, explique Élisabeth Ierace, et des problèmes au niveau de la circulation des camions. Le passage des véhicules sera

impressionnant, les infrastructures routières ne sont pas adaptées. Cela va engendrer du trafic routier et du bruit. »

Une pétition a été lancée

Les riverains mécontents ont également pour projet de créer une association de défense. En attendant sa mise en place officielle, ils ont lancé une pétition, voilà une semaine, contre le centre de déchets. Celle-ci aurait déjà recueilli environ 200 signatures, selon Élisabeth Ierace. « Nous allons de nouveau faire circuler cette pétition ce samedi 29 novembre, devant la mairie, annonce-t-elle. Nous l'enverrons ensuite à la mairie de Quincieux et au préfet. »

Jean-Paul Chemarin, le président du Sytraival, est quant à lui un peu déçu. « Nous avions proposé aux personnes intéressées ou inquiètes par rapport à notre projet de visiter deux usines Celle de Villefranche, pour leur montrer ce que sont ces mâchefers qui arriveront à Quincieux, et celle de Clermont-Ferrand qui fonctionne dans le même esprit que celle que nous voulons créer dans la zone industrielle, raconte-t-il. Seules cinq personnes ont assisté aux visites, samedi. »

Les inquiétudes sur la circulation entendues

Le Sytraival poursuit sur sa lancée et veut faire preuve de sa bonne volonté. « Lors de la dernière réunion publique, on nous a demandé de créer une commission de suivi du site. Nous allons la créer

Repères

Au conseil ce mardi soir

Le conseil municipal a lieu, ce mardi à 20 heures, en mairie. Si le projet du centre de déchets n'est pas à l'ordre du jour, trois demandes de subventions figurent au programme. La première concerne la MJC pour les cours d'informatique, la seconde l'école élémentaire pour un projet de classes transplantes et la dernière pour la mission locale. Une convention avec la County, concernant les modalités d'exercice du pouvoir de police de la circulation, sera soumise au vote. Enfin, la signature d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF et la création d'un poste d'agent spécialisé en espaces verts pour le centre technique seront aussi proposées.

avant même l'installation, avec des personnes concernées par le projet, des riverains, par exemple, pour que ce soit quelque chose de constructif. L'inquiétude formulée au niveau de la circulation a également été entendue. « Nous avons déjà pris contact avec un bureau d'études pour améliorer les voiries d'accès entre la RD51 et le site, explique Jean-Paul Chemarin. On veut vraiment faire notre maximum. Nous ne sommes pas une entreprise, mais une collectivité », martèle-t-il. Après concertation avec le commissaire enquêteur, l'enquête publique a d'ailleurs été prolongée jusqu'au 17 décembre, laissant le temps à chacun de prendre connaissance de ce dossier suivi de près. ■

Élodie Castelli

Pratique

L'enquête publique est prolongée

L'enquête publique sur la future implantation par le Sytraival d'un centre de gestion de déchets dans la zone industrielle de Quincieux est prolongée jusqu'au 17 décembre. Le projet prévoit la création d'une unité de maturation de mâchefers, un centre de transfert des déchets recycla-

bles et une station de broyage et de tri des encombrants.

Cinq permanences du commissaire enquêteur

Elles sont programmées, en mairie de Quincieux, mardi 25 novembre de 15 h 30 à 17 h 30, mercredi 3, lundi 8, samedi 13 et mercredi 17 décembre de 9 à 12 heures. Le dossier est consultable en mairie pendant les horaires d'ouverture.

Publié le 26/11/2014 à 05:00 - LE PROGRES

QUINCIEUX. Les opposants au centre de déchets manifestent avant le conseil municipal



Une cinquantaine d'habitants ont voulu faire entendre leur opposition au projet du centre de traitement des déchets que le Sytraival souhaite implanter dans la zone industrielle.

Ils se sont regroupés, banderoles à l'appui, devant la mairie avant le conseil municipal de mardi. Une habitante déclare que cet « acte citoyen vise à alerter les élus et les habitants du manque de garanties vis-à-vis des pollutions et nuisances que pourraient engendrer ce centre

A la fin du conseil municipal, même si le projet n'était pas à l'ordre du jour, Pascal David, a répondu à quelques questions. Il a aussi confirmé que la commission de travail demandée lors de la dernière réunion publique va être mise en place. Elle sera composée d'une quinzaine de personnes : représentants du Sytraival, habitants, élus de Quincieux et des communes voisines.

Publié le 27/11/2014 à 05:00 – LE PROGRES

QUINCIEUX. Les opposants au centre de déchets interpellent les élus

Conseil municipal. Une cinquantaine d'opposants au projet d'installation d'un centre de gestion des déchets, envisagé par le Sytraival dans la zone industrielle, ont manifesté devant la mairie avec des banderoles, mardi, avant la séance publique. Une vingtaine d'entre eux ont ensuite suivi les délibérations.



Une cinquantaine de manifestants se sont mobilisés dans le calme, devant la mairie, mardi soir.

Une cinquantaine d'opposants au projet de centre de traitement de déchets, que le Sytraival (1) souhaite implanter dans la zone industrielle, ont manifesté devant la mairie avec des banderoles avant le conseil municipal, ce mardi soir.

Ces habitants sont inquiets pour leur santé et celle de leur environnement, et ils l'ont fait savoir dans le calme. Une vingtaine d'entre eux ont ensuite assisté au conseil municipal. Le sujet du centre de déchets n'était pas à l'ordre du jour. Cependant, les élus et plus particulièrement le maire, Pascal David, ont répondu à quelques questions à la fin du conseil.

Les conseillers se prononceront le 18 décembre

Le maire a confirmé qu'une commission de travail sera mise en place, comme demandée lors de la réunion publique du 13 novembre. Elle sera composée d'une quinzaine de personnes (représentants du Sytraival, élus de Quincieux et des communes avoisinantes et quincerots). Il a également rappelé qu'à la demande de la municipalité, l'enquête publique a été prolongée jusqu'au 17 décembre et que le commissaire enquêteur tiendra trois permanences supplémentaires.

Enfin, un habitant a interpellé le maire concernant le permis de construire déposé par le Sytraival. Pascal David a répondu qu'il a l'obligation d'instruire cette demande et que si les règles d'urbanisme sont respectées, il ne peut pas le refuser. Cependant, si le préfet n'autorise pas le projet, il n'y a pas de construction possible.

« Le conseil municipal se prononcera sur le projet lors de la séance publique du 18 décembre. Chaque élu votera librement en son âme et conscience », a-t-il conclu.

Publié le 02/12/2014 à 05:00

Le Sytraival projette une plateforme de maturation de mâchefer

Déchets. Une enquête publique est en cours jusqu'au 17 décembre. Ce centre destiné à la gestion des déchets devrait voir le jour début 2016 à Quincieux.



Le mâchefer est le résiduel des déchets ménagers incinérés. Ici, La plate-forme de maturation à l'air libre de Bourgoin-Jallieu, à qui le Sytraival sous-traite. Photo Jean François Souche/Le Dauphiné Libéré

Un centre de traitement des déchets pourrait bientôt voir le jour dans la zone industrielle de Quincieux.

Suite à l'inquiétude, voire l'opposition, de certains riverains et élus, l'enquête publique, en cours dans cette commune, a été prolongée jusqu'au 17 décembre.

Le Sytraival (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) souhaite implanter ce centre sur le site de l'ancienne entreprise RKW Guial, située chemin du Crouloup, une friche industrielle abandonnée depuis quelques années. Les locaux existants seront rasés, laissant la place à trois nouveaux bâtiments.

Recyclé en sous-couche d'enrobé

Le premier d'entre eux sera une plateforme de maturation de mâchefer, qui constituera l'activité principale de ce centre. « Le mâchefer est le résiduel des déchets ménagers incinérés, explique Jean-Paul Chemarin, maire de Corcelles-en-Beaujolais et président du Sytraival. Une grosse partie de ces cendres est déjà triée à Villefranche : il faut notamment enlever la ferraille.

Nous emmènerons ce mâchefer à Quincieux, pour enlever les restes d'aluminium. » Une fois complètement trié, le mâchefer subit une maturation pendant trois mois, temps pendant lequel on le laisse reposer. « Notre projet est de réaliser cette étape sous un bâtiment couvert, précise Jean-Paul Chemarin. Ce sera une première dans la région.

Jusque-là, cette phase se faisait à l'air libre, à Bourgoin-Jallieu, où nous sous-traitons. Il n'y aura donc pas de désagréments pour les voisins. » Au bout de trois mois, ce matériau peut être utilisé en technique routière, servir de sous-couche avant de poser un enrobé.

Le second bâtiment servira de transfert des déchets ménagers issus du tri sélectif, comme les journaux et emballages. Les camions de collecte viendront vider les déchets recyclables à Quincieux. Ils seront chargés dans des semi-remorques pour être recyclés, notamment à Rillieux. Le troisième bâtiment serait une station de broyage des encombrants issus des déchetteries. « Chaises ou tables de jardin cassées seront broyées à Quincieux, puis transportées à Villefranche pour être incinérées et valorisées en chauffage », précise Jean-Paul Chemarin.

Jean-Paul Chemarin espère, quant à lui, que ce centre quincerot devienne « un site exemplaire ».

Notre projet est de réaliser l'étape de maturation du mâchefer sous un bâtiment couvert. Ce sera une première dans la région.

Jean-Paul Chemarin

Actualité

Le Progrès

N° 1006 - Jeudi 4 décembre 2014

3

Quincieux : "On va se battre, on ne lâchera pas !"

Le projet de centre de traitement de déchets cristallise les craintes et attise la colère au sein de la population.

Une belle matinée d'automne dans la zone industrielle de Quincieux. Rendez-vous a été donné chemin du Crouloup, devant le portail de l'ex-FKW Guial. Cette usine fabriquait jusqu'à sa fermeture il y a quelques années divers produits en matières plastiques. C'est ici que le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (Sytraval) souhaite implanter une unité de maturation de mâchefer ainsi qu'une unité

de tri, de transit et regroupement de déchets non dangereux, non inertes.

Le Sytraval espère ainsi mieux valoriser les mâchefers, ces résidus solides produits à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UICM) de Villefranche. Une initiative qui n'est pas du goût des riverains, c'est le moins que l'on puisse écrire. Aujourd'hui l'information connue, des regroupements spontanés se sont opérés pour contester avec force ce projet. Yves Hallinier, dont l'habitation est toute proche, a été le premier à sonner l'alerte. « J'ai découvert les panneaux d'information du lancement de l'enquête publique le 17 octobre. Je suis tombé des nues. En faisant ma petite enquête, je me suis rendu compte que personne n'avait

jamais entendu parler de cette possible implantation ! », raconte l'homme.

"Inquiet pour mes enfants"

Il peste contre ce manque d'informations. « Le maire précédent, M. Boucher, était forcément au courant puisque les discussions pour ce terrain datent de 2012 ! Quant à M. David, le nouveau maire, il a souvent évoqué la communication lors de la campagne des municipales... », relève-t-il avec amertume. « On fait comme s'il n'y avait pas d'habitants, alors que les premières maisons sont à quelques mètres et une zone pavillonnaire à 200 mètres ! », résume le groupe de riverains rassemblés ce matin-là.



C'est sur ce site industriel à l'abandon que le Sytraval veut implanter un centre de traitement des déchets.

Au-delà de la méthode, les craintes sont multiples. « Moi, je suis inquiet pour les poussières qui seront générées. J'ai peur pour la santé de mes enfants », souligne un homme. « Une entreprise stocke des milliers de tonnes de céréales en silos juste à côté et ils ne sont pas mentionnés dans le dossier. Tout comme je ne suis pas convaincu par le système de surveillance du site qui serait mis en place par le Sytraval », délivre un second pour illustrer la légitimité supposée du document. « La circulation dans la zone est déjà dangereuse, avec des rétrécissements, et on va peut-être rétrécir davantage, avec un autre empêchement, aux côtés du syndicat et de M. le Maire. »

comme une zone sensible en matière de qualité des eaux souterraines, avec un ruisseau qui passe sous le site avant de se jeter dans la Saône », reprend encore un autre homme.

"La mairie doit écouter les habitants"

« Cette unité va traiter "les déchets des déchets" (sic), une image qui ne va pas convaincre d'autres entreprises de s'installer dans les nombreux mètres carrés vacants de la zone », souligne M. Hallinier. « Tout ce pour cinq emplois créés et aucune assurance quant aux débouchés de ces mâchefers traités, les marchés étant restreints. » D'autres riverains craignent aussi une dévaluation du prix de leurs habitations.

Face à cette situation, le groupe de riverains dit déjà bénéfice de l'appui des plusieurs centaines d'habitants de la commune. « Sur un tel projet, le maire doit consulter les Quincerots. Car les conséquences d'une telle décision vont bien au-delà d'un mandat d'élu », déclarent-ils en chœur. Une pétition circule actuellement dans les rues de la petite ville. « On se bat, on ne lâchera pas », préviennent les riverains. Un nouveau champ de bataille environnemental vient de s'ouvrir à Quincieux. Un de plus dans un pays où la défiance vis-à-vis des projets portés par les élus et de leur encadrement par les "élites" administratives atteint une forme de paroxysme.

■ Julien Verchère

Les écologistes montent au créneau

Après les riverains, c'est au tour du parti Europe Ecologie Les Verts (EELV) de faire partie de ses inquiétudes. « L'enquête publique pour un projet du Sytraval requérant une friche industrielle à Quincieux est mal engagée. Le projet est contestable sur la forme et le fond. M. le Préfet du Rhône est fautif en n'ouvrant pas un crédit préalable à la participation citoyenne et démocratique »,

évoquent dans un communiqué Véronique Toutant (EELV Val de Saône) et Yves Durieux (EELV Rhône).

Les représentants d'Europe Ecologie Les Verts soulignent également les nuisances possibles : « Le projet n'indique pas de prescriptions d'usages et d'aménagement des voiries qui seront chaque jour empruntées par le bétail des véhicules dont les poids

lourds ».

Ils s'attardent également sur le manque de concertation préalable ainsi que sur l'opacité, la technicité de ce type de dossier. EELV appelle à fédérer « un collectif d'habitants(es) de Quincieux et des communes alentour pour (...) fonder un comité de suivi de cet équipement, aux côtés du syndicat et de M. le Maire ».

VAL DE SAÔNE

24/12/2014

Rédaction : 9 rue des Marchais, 69160 Villefranche-sur-Saône - 04 78 97 10 78 - lytasse@laposte.net - Publicité : 0

QUINCIEUX Futur centre de déchets : la commission de travail s'est réunie pour la première fois

Le Sytraval (1) s'était engagé, lors de la réunion publique du 13 novembre présentant le projet du centre de traitement de déchets, à mettre en place une commission de travail, de nombreux habitants étant inquiets ou opposés au projet. C'est chose faite. Une première réunion de cette commission a lieu ce mardi. Elle a rassemblé une quinzaine de personnes : cinq représentants du Sytraval, quatre habitants de Quincieux et des élus.

Des réponses plus concrètes

Le Sytraval souhaite construire un centre de gestion des déchets et de maturation de mâchefer dans la zone industrielle de Quincieux. Une enquête publique est actuellement en cours et prendra fin le 17 décembre. À l'issue de ce premier contact, le maire Pascal David déclare « avoir obtenu des réponses plus concrètes à certaines questions que se posaient les habitants et les



Plusieurs habitants de Quincieux sont opposés au projet de construction de centre de gestion de déchets. Photo Sophie Thierry

engagé à apporter certaines modifications au projet, comme par exemple la possibilité de couvrir le stockage du mâchefer mûri. Jean-Paul Chemarin, président du Sytraval, a trouvé « la réunion constructive. Nous avons pu apporter certains éléments de réponses quant aux inquiétudes. Nous

les accès routiers. Enfin, nous n'avions pas prévu de stockage de mâchefer à l'extérieur, mais il est possible qu'il y en ait à un moment. Cela inquiète les habitants. Nous allons étudier la possibilité de construire un autre bâtiment pour le couvrir en fonction de ce que permet le FLU (plan local d'urbanisme) de la commune ».

Enfin, Marion Tesche, une habitante pliée opposée au projet, a également trouvé « les modifications proposées intéressantes. Cependant, ce ne sont à ce jour que des promesses dont la réalisation n'est pas garantie. En effet, le projet actuel soumis à l'enquête publique ne sera pas modifié avec la fin de celle-ci ».

Un compte rendu va être rédigé et sera envoyé prochainement au collectif des opposants au projet. Il sera également diffusé sur le site internet de la mairie. ■

(1) Sytraval : Syndicat mixte d'aménagement et de mise en valeur de l'environnement et de l'industrie

QUINCIEUX Une association créée contre le centre de déchets

Les opposants à l'installation d'un futur centre de déchets à Quincieux ont créé, ce weekend, une association. « Protection environnement Quincieux » est présidée par Christophe Picoche. Son but est de se mobiliser pour s'opposer au projet d'implantation du centre de traitement des déchets composé d'un site de transfert et d'une unité de maturation de mâchefer (résidus d'incinération d'ordures ménagères) dans la zone industrielle du Crouloup.

L'objectif de l'association, d'après son bureau, est « d'informer les Quincerots de la réalité du projet et des risques qu'il engendre pour l'environnement. Nous nous inquiétons notamment des



Les opposants au centre de déchets ont déjà mené de nombreuses actions, comme l'installation de banderoles dans la commune. Photo Sophie Thierry

risques de pollution de l'air et de l'eau liés au stockage de 25 000 tonnes de mâchefer sur le site. Le projet fait l'objet d'une enquête publique qui prendra fin le 17 décembre 2014. Il est important que les Quincerots s'expriment. ■

Une réunion d'information ce jeudi
L'association Protection environnement Quincieux organise une réunion d'information pour les Quincerots ce jeudi 11 décembre à 20 h 15 dans la salle de l'Ancienne Poste.

L'ordre du jour de cette réunion portera sur la présentation du projet, la présentation des risques et des dangers et comment s'exprimer sur le projet. Pour plus d'information : pequinieux@gmail.com/ [blog : http://quincieuxdithon.blogspot.fr](http://quincieuxdithon.blogspot.fr)

MERCI 10 DÉCEMBRE 2014 - LE PROGRÈS - 23

6. Banderoles dans Quincieux



Exemple de banderole

7. Décision de Prolongation de l'enquête publique adressée à la DDPP

Demande du SYTRAIVAL d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, à Quincieux

DECISION DE PROLONGATION DE LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné Jean RIGAUD, Commissaire Enquêteur désigné par le président du Tribunal Administratif de Lyon et chargé par arrêté préfectoral du 7 octobre 2014 de conduire l'enquête publique relative à la demande du SYTRAIVAL, d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, à Quincieux,

Vu les articles R.123-6 et R.123-11 du Code de l'Environnement relatifs à la prolongation de la durée de l'enquête et à la publicité,

Après avoir informé les services préfectoraux (Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône) le 14/11/2014,

- Considérant les réactions de la population, tant dans les articles de presse publiés depuis le début de l'enquête que lors de la réunion publique organisée le 13/11 par le maire de Quincieux,
- Ayant noté les souhaits du maire de Quincieux et du SYTRAIVAL de prolonger l'enquête publique pour permettre une expression plus complète des citoyens et tenter d'organiser pendant l'enquête, à l'attention des habitants, une visite de l'usine d'incinération de Villefranche et d'un site de maturation de mâchefers à Clermont Ferrand,
- Estimant qu'une prolongation de l'enquête publique est nécessaire et adaptée au contexte,

DECIDE

La durée de l'enquête publique précitée est prorogée de 14 jours soit jusqu'au 17 décembre 2014 inclus.

Je demande donc à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance du public par un affichage réalisé dans les conditions de lieu prévues au II de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

Trois permanences supplémentaires seront assurées en mairie de Quincieux :

- Lundi 8 décembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 décembre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 décembre de 9h00 à 12h00

Fait à Lyon le 17 novembre 2014

Jean RIGAUD, Commissaire Enquêteur

8. Procès Verbal de Synthèse

Jean RIGAUD
 Commissaire Enquêteur
 26 boulevard de l'Europe
 69600 OULLINS
 jeanrigaud@orange.fr
Téléphone : 06 22 39 04 49

Le 22 Décembre 2014

SYTRAIVAL
 130 rue Benoit Frachon
 69400 Villefranche sur Saône

A l'attention de :
 Madame MUTTER - Directrice et M. CHEMARIN - Président

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Enquête publique suite à la demande présentée par le SYTRAIVAL, en vue d'exploiter une unité de maturation de mâchefers d'incinération et un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, à Quincieux (Rhône).

Madame, Monsieur,

Je vous remets ce jour :

- Le résumé des observations du public recueillies au cours de l'enquête (10 pages de tableaux)
- Le dépouillement chiffré de ces observations faisant ressortir le nombre d'observations par thème (une page). J'ai recensé au total, 575 observations écrites, émises par 148 personnes, ainsi qu'une pétition ayant recueillies 540 signatures. En raison de l'importance des observations faites, je ne joins pas la photocopie des registres, notes et courriers reçus ou pétition (plus de 200 pages) mais vous laisserai le soin de les consulter ou de prendre copie de celles qui vous intéressent.
- Une note de 4 pages synthétisant, pour les principaux thèmes, les remarques et questions du public et du commissaire enquêteur.

Je vous prie d'agrérer l'expression de mes sentiments distingués.

PJ : 15 pages

Le Commissaire enquêteur,

Jean RIGAUD

Accusé de réception :

Le 22-12-2014 Pour le pétitionnaire :

Pour mémoire, nous vous rappelons que l'article R123-18 du Code de l'environnement précise que « le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles »

Nota : une version électronique de ce document vous est également remise ce jour.



1

NB : Les tableaux résumant les observations (ainsi que la pétition) et figurant au § A3.4 du rapport lui-même en pages 23 à 32 ne sont pas repris ci-dessous mais faisaient partie du PV de synthèse.

Dépouillement des observations

THEMES		Nombre d'observations
Choix géographique du site		23
Provenances mâchefers		8
	Air/Poussières	75
	Bruit	25
	Odeurs	17
E	Poll. Des eaux	49
n	Poll. Des sols	21
N	Inondations	7
v	Pollution Nappes	18
u	Proximité habitations	34
i	Santé	11
s	S&curité	8
o	Etanchéité Dalle	14
a	Site RKW pollué	6
n	Futur captage AEP	6
n	Forage sur site	4
c	Pollution Visuelle	1
e	Radioactivité	1
m	Bilan carbone	3
s		
e	Routes	
n	Infrastructures routières	24
t	Trafic	57
	Canalisation gaz sur pont	4
	Transports alternatifs	2
	Stockage extérieur à l'air libre	22
	Bâtiement mâchefers non clos "ouïes", portes	10
	Dimensionnement des équipements	5
	Réutilisation mâchefers Débouchés, marchés	12
	Extension ?	
	Capacité	5
	Incinérateur	3
	Contrepartie	2
	Exploitation	
	Sous traitance	8
	Contrôles Autosurveillance	20
	Comité de suivi	4
	SYTRAIVAL	
	Structure 5 salariés	11
	Elus de Quincieux au CA	3
	Questions/Economie du projet	11
	Quincieux poubelle	10
	AUTRES	
	Risques psychosociaux	1
	Suggestions	6
	Protection faune	1
	Dioxine	8
	Règlement PLU	1
	PDPGDND	3
	Affichage enquête absence registre	3
	Zone vulnérable	3
	DASRI/boues Step	5
	Nombre total d'observations	575
	Pétition	Signatures
		540
	Nombre de personnes ayant laissé une ou des observations	148

Note d'analyse des observations principales

Choix du site

Les habitants se sont interrogés sur vos recherches d'autres sites et autres communes avant de trouver celui de Quincieux qui est en dehors du "territoire" du SYTRAIVAL et vient de rentrer dans le Gd Lyon. Le fait d'être une réhabilitation d'une friche industrielle n'est pas suffisant pour eux vis-à-vis d'une commune qu'ils considèrent comme "poubelle" après avoir eu les farines animales, les pollutions de la Sté JEC, d'autres entreprises traitant des déchets ou en brûlant à l'air libre. Ils subissent de plus l'autoroute A46, bientôt l'A466 et les camions de la CAT. Beaucoup sont venus vivre à la campagne et ne sont pas choqués d'avoir une ZI qui se vide, d'autant plus que des projets de développement de l'habitat résidentiel semblent envisagés. Enfin la proximité d'habitations, d'agriculture, d'élevage et d'un centre équestre joue négativement à leurs yeux.

Pouvez vous expliquer davantage votre choix par rapport, par exemple, à d'autres ZI (Villefranche ou alentours) ?

Poussières – particules fines

C'est je crois la principale inquiétude des habitants et agriculteurs en raison des produits que vous traitez et des vents souvent forts dans le Val de Saône.

L'envol de poussières peut polluer l'air mais aussi le sol en retombant. Les conséquences possibles ont rapport directement avec la santé des personnes et des autres êtres vivants (animaux, insectes, ...) mais également sur les cultures, les jardins et la pollution des eaux de surface ou souterraines.

Au niveau du site ces particules fines seront entraînées par les pluies et les éléments non retenus par décantation ou lixivias rejoindront les rivières, les propriétés qui subissent aujourd'hui des inondations, ou la nappe.

Votre projet comporte déjà des mesures importantes pour limiter ces poussières et leur entraînement (bâtiment mâchefers couvert, lavage des engins ou camions, ...) mais d'autres mesures devraient pouvoir être prises :

- La première, indispensable, est la fermeture complète du stockage des matériaux maturés afin d'éviter les envols de poussières et leur entraînement par les eaux de pluie. Vous avez, je sais, déjà accepté le principe de cette mesure. Pouvez-vous le confirmer et préciser comment (bâtiment en dur ou non, surface, hauteur, volume et durée de stockage). Les règles du PLU seront-elles bien respectées ? Une demande de permis de construire modifiant (PCM) sera alors nécessaire.
- Quant au bâtiment de maturation des mâchefers, les inquiétudes du public portent sur 4 points :
 - Les ouvertures de 50 cm prévues en haut des murs : en cas de fort vent, elles peuvent laisser s'échapper des particules fines et ce d'autant plus que la hauteur des tas de mâchefers dans les alvéoles sera plus importante. Leur obstruction ne semble pas possible en raison de la nécessité de circulation d'air pour la maturation mais également peut-être, vis-à-vis de la protection des travailleurs (45 ou 60 Nm³/h d'air neuf par occupant si ventilation mécanique), sauf si les portes du bâtiment restent ouvertes pendant les heures de travail (voir remarque suivante). Cependant, est-il possible de diminuer la hauteur de ces "ouïes" (25 cm par exemple) et limiter la hauteur des tas de matériaux sans trop diminuer la capacité de l'installation ?
 - De nombreuses interrogations ou inquiétudes ont été consignées pour les portes du bâtiment qui resteraient ouvertes pendant les heures de travail. Est-ce bien prévu comme cela ? Si oui pour quelle raison impérative ? Les portes coulissantes pourraient-elles être remplacées par des portes "à guillotines" refermées automatiquement après passage des engins ou camions ? En cas contraire, les portes coulissantes pourraient-elles être doublées par des rideaux à lames plastiques souples ? Enfin, si ces portes restent ouvertes pendant les heures de travail, les ouïes sont-elles indispensables ?
 - Pouvez-vous confirmer que les ouvertures hautes, si elles existent toujours, se situent sur les façades Est/Ouest et non Nord/Sud (vents dominants) ? La couverture du stockage permettra-t-elle cela ?

- Les poussières peuvent également provenir du criblage des mâchefers en fonction de l'efficacité de la brumisation. A la suite de la visite du Centre VERNEA de Clermont-Ferrand, une personne m'a indiqué que cette entreprise estimait que les brumisateurs étaient insuffisamment efficaces et que l'exploitant allait mettre en place, en complément, une aspiration basse. Que comptez-vous faire sur ce poste ?

Pollution des eaux et des sols et de la nappe

Une part très importante de la pollution des eaux et des sols sera évitée si les mesures précédemment décrites pour réduire les poussières sont efficaces.

1. Eaux de process (collectées au niveau du bâtiment mâchefers)

Les inquiétudes du public portent sur l'étanchéité des sols et de la fosse de réception, sur l'orientation des volumes d'effluents recueillis et leur traitement.

- Pouvez-vous garantir les étanchéités ? Question identique pour le sol du stockage des matériaux alternatifs ?
- Les eaux de process iront dans la fosse de réception (volume ?) A quelle fréquence estimez vous qu'elle devra être vidée ? Quelles analyses seront effectuées avant vidange ? En cas de non-conformité il est prévu de les envoyer dans le circuit des EP : vers le décanteur ou directement vers le bassin de rétention ?

2. Eaux pluviales

Les eaux collectées autour du bâtiment mâchefers seront dirigées vers un décanteur. Même si tout ne peut être défini au niveau de l'APS, pouvez vous indiquer s'il fonctionnera en continu (avec surverse par lame déversante) ou par bâchées ? Y aura-t-il des analyses effectuées en sortie ? Si oui lesquelles ? Que fait-on alors si non-conformité ?

Après mélange avec les eaux de ruissellement, elles s'évacueront à débit régulé vers le milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales géré par VEOLIA. Cette évacuation est mise en cause par certains habitants pour 2 raisons :

- Elles contribueraient, bien que leur débit par fortes pluies soit en principe plus faible qu'actuellement, en raison de la régulation précitée, aux inondations de leurs habitations. Pouvez-vous vérifier soit auprès de VEOLIA, soit par étude de la topologie des lieux, si c'est bien le cas et quelle solution pourrait être suggérée au gestionnaire du réseau ? A noter que réaliser une étanchéité du bassin par géo membrane, autre qu'il ne respecterait pas le PLU, amplifierait le risque d'inondation aval.
- Ce rejet au milieu naturel doit respecter les normes de l'arrêté du 2 février 1998; A quelle fréquence sera vérifiée la conformité des rejets et sur quel type d'échantillon ? Ne serait-il pas souhaitable d'installer un échantillonneur automatique pour fiabiliser ce contrôle important vis-à-vis de la pollution des eaux souterraines. Pouvez-vous vérifier (Direction de l'eau du Gd Lyon) si le périmètre de protection éloigné de l'éventuel nouveau captage est prédéfini et si le site envisagé est concerné ?

Bruit, Odeurs

D'après l'étude d'impact ce type de nuisance ne semble pas être problématique au niveau du site. Vous devrez cependant tenir compte des remarques faites, à savoir :

- Vérifier que les mesures de bruit réalisées tiennent compte des habitations les plus proches signalées par certains riverains (voir § ci-dessous "Proximité des habitations,...")
- Dès la mise en exploitation des installations, un contrôle des niveaux sonores devra vérifier le respect des niveaux d'émergence et le respect du bruit en limite de site.

Un des bruits les plus stridents émanant de vos installations est le "bip-bip" de recul des engins. Je vous recommande de vérifier si leur réglage d'intensité est possible, dans le respect de la réglementation les concernant.

Proximité des habitations

- Comme évoqué précédemment, plusieurs personnes ont signalé la présence très proche (10 m et 30 m) de 2 habitations : aux n° 218 et 399 chemin de Crouloup. Pouvez vous vérifier ces dires et, s'il sont exacts, indiquer les mesures de protection supplémentaires qui découleraient de cette proximité.

- Concernant les silos de stockage de blé de la coopérative de Terre d'Alliance, ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans votre dossier. Ils sont équipés de ventilation mécanique et, de ce fait, "sensibles" aux éventuelles poussières. Quelle est votre analyse ?

Structures routières et trafic

Ces 2 sujets ont été l'objet de très nombreuses remarques.

J'ai moi-même constaté, lorsque, le 18 novembre 2014, j'ai fait en compagnie de Mme Mutter le trajet qu'emprunteraient les camions. Plusieurs "points noirs" existent pour l'approche de la ZI (pont et petit tunnel sur et sous la voie ferrée, virage à 90° en sortie du pont, absence de trottoirs et éclairage déficitaire chemin de Crouloup vers la future entrée du site. Vous avez, je sais, passé commande d'une étude visant à proposer des aménagements. Quels sont les principales mesures proposées ? Seraien-elles mises en place avant la mise en service des installations ? Quelle en serait l'efficacité ? Qui en assurerait la maîtrise d'ouvrage et leur financement ?

En ayant noté que les transports seraient faits par des entreprises sous contrat dont les chauffeurs devraient respecter un plan de circulation prédéfini, beaucoup d'habitants de Quincieux et des communes avoisinantes sont dubitatives quant au respect des consignes données. Comment comptez-vous faire appliquer ce plan ?

Quelles modifications positives ou négatives sur le trafic peut-on attendre de la mise en service de l'A466 et futures bretelles d'accès à l'autoroute vers Lyon et en venant de cette métropole ? Que sait-on de ces réalisations ?

Contrôles, auto surveillance des rejets

De nombreuses observations concernent ces points car ils estiment ne pas pouvoir faire confiance au sous traitant qui effectuera les échantillonnages et les analyses dont les résultats conditionnera la qualité des mâchefers maturés ou la conformité des eaux pouvant être rejetées au milieu naturel. Quelles assurances pouvez-vous donner sur ce sujet ?

Débouchés matériaux alternatifs

Pouvez-vous expliquer les démarches que vous envisagez pour que ces matériaux soient effectivement réemployés ? En cas contraire que ferez-vous pour les déstocker ?

Site RKW

Plusieurs personnes ont eu connaissance d'un arrêté préfectoral de mars 2014 faisant état de pollution des sols et imposant diverses études ou diagnostics ainsi qu'un mémoire de réhabilitation. Où en est-on aujourd'hui ?

Il existerait un forage (ou puits) sur le site et les riverains craignent une pollution des eaux souterraine par ce puits. Que savez-vous sur ce sujet ?

Autres thèmes

De nombreuses autres interrogations ou observations ont été consignées au cours de l'enquête. Je vous laisse en prendre connaissance et apporter les réponses que vous estimerez nécessaires.

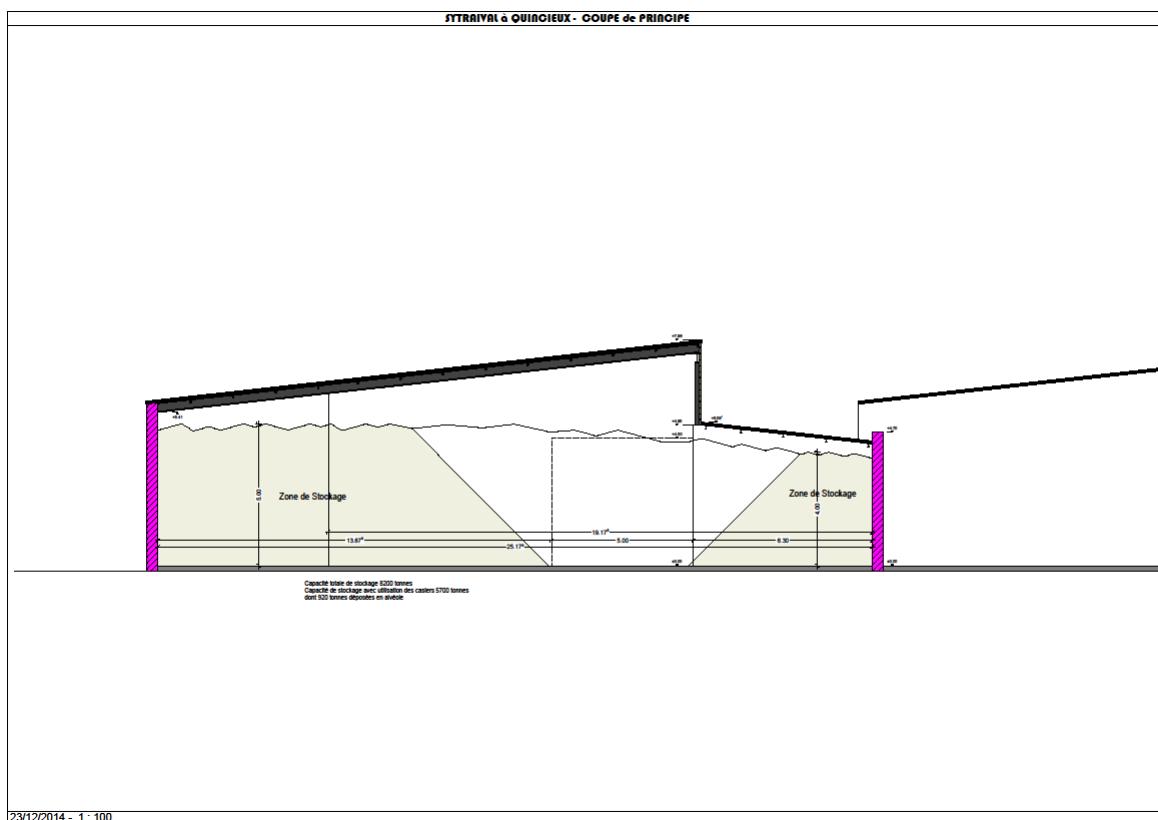
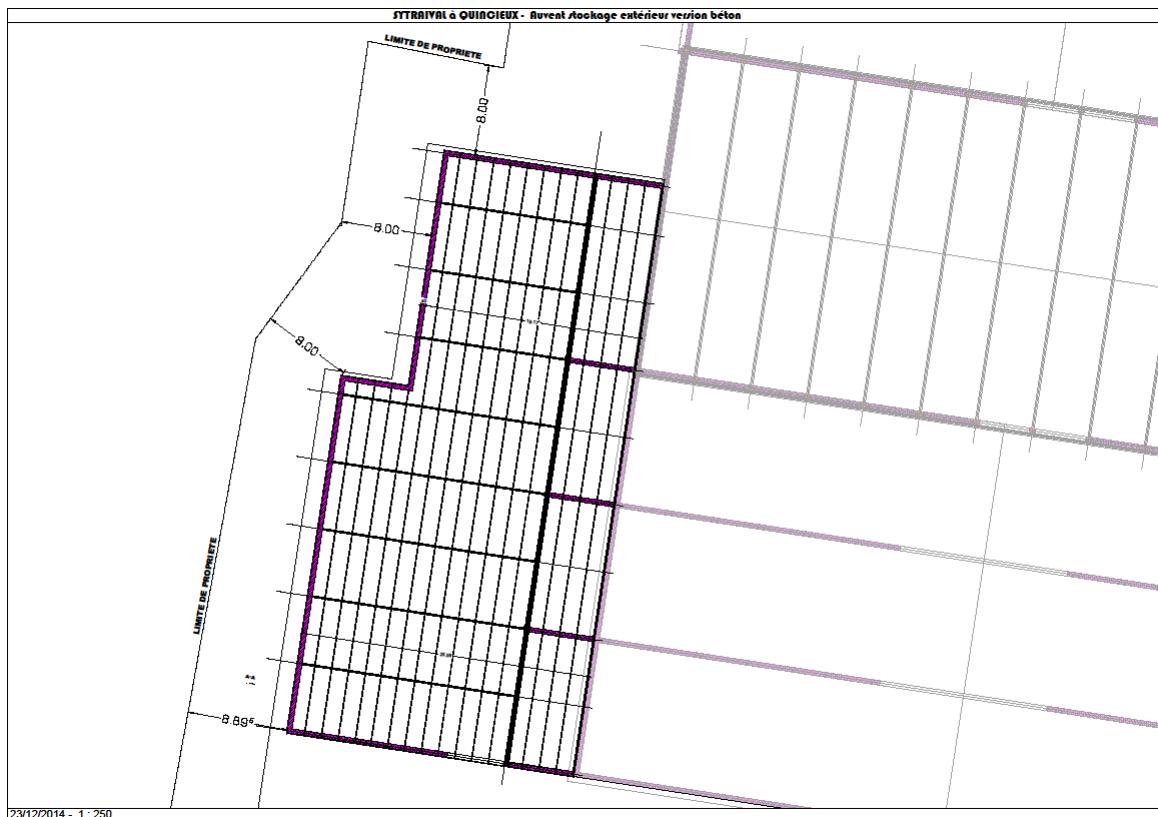
Jean RIGAUD

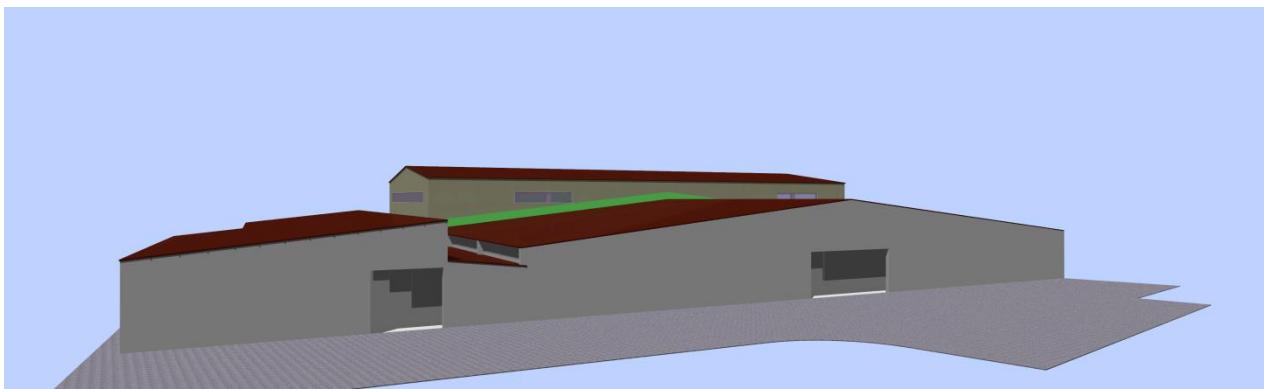


Commissaire Enquêteur

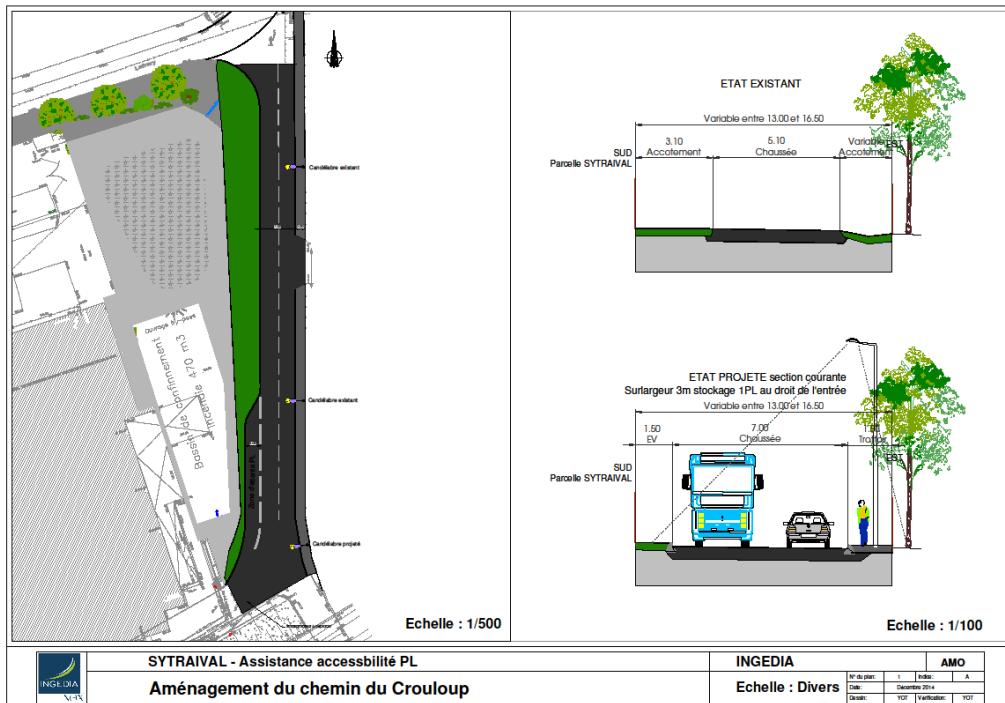
9. Annexes du mémoire en réponse

- Plan type et coupe du bâtiment de stockage des matériaux alternatifs





- **Extrait du rapport d'étude provisoire INGEDIA**



NB : La note de synthèse du rapport INGEDIA relative à l'**accessibilité des poids lourds** est jointe en document séparé à la suite des conclusions

